

# CHARTRE **ÉTHIQUE**



**S'ENGAGER  
POUR LA PLANÈTE  
EST UNE BELLE ENTREPRISE**



# CHARTRE **ÉTHIQUE**





---

**A**vec son entrée en bourse en 2008, SUEZ ENVIRONNEMENT bénéficie d'une visibilité plus grande et de nouvelles responsabilités s'imposent au Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes, notamment en matière de gouvernance.

Dans ce cadre, SUEZ ENVIRONNEMENT, qui s'inscrit pleinement dans les valeurs de GDF SUEZ, a entrepris de travailler à la rédaction d'une charte d'éthique cohérente, qui devienne pour chacun une référence en matière de comportement et d'action qu'ils soient collectifs ou individuels.

Cela ne signifie en aucun cas que le Groupe découvre aujourd'hui la nécessité d'agir avec éthique dans ses métiers, mais que le Groupe formalise et affirme à nouveau des principes déjà largement connus et respectés en son sein, en les inscrivant dans une démarche plus large.

La Charte d'Éthique de SUEZ ENVIRONNEMENT est fondée sur les mêmes principes que celle de GDF SUEZ et se fixe des objectifs comparables.

SUEZ ENVIRONNEMENT se doit de faire de l'éthique un axe indispensable d'amélioration de sa performance globale. L'éthique est essentielle à nos opérations, aux contrats que nous concluons, aux marchés que nous gagnons. Elle est aussi le socle de toute collaboration réussie avec les fournisseurs comme avec les clients et une condition de la fierté que chacun éprouve à faire partie du Groupe.

Nous souhaitons que chacun puisse se référer à ce document, et respecte pleinement les principes éthiques qu'il réaffirme.

**Jean-Louis Chaussade**  
Directeur Général

**Gérard Mestrallet**  
Président du Conseil d'Administration



# TABLE DES MATIÈRES

---

## NOS VALEURS

### NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE

❑	QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX	11
❑	NOS PRINCIPES APPLIQUÉS À NOTRE GROUPE (collaborateurs, actionnaires, entités du Groupe)	13
❑	NOS PRINCIPES APPLIQUÉS À NOS MARCHÉS (clients, fournisseurs, concurrents)	16
❑	NOS PRINCIPES APPLIQUÉS À NOTRE ENVIRONNEMENT (communauté, planète)	19

### LA GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE

❑	CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE	23
❑	SYSTÈME DE PILOTAGE	25
❑	LE DÉONTOLOGUE	29
❑	REPORTING, CONTRÔLES ET AUDITS	32

---

## L'EXIGENCE

GARANTIR NOTRE PERFORMANCE  
À LONG TERME POUR L'ENSEMBLE  
DE NOS PARTIES PRENANTES,  
EN RECHERCHANT CONTINUUELLEMENT  
EFFICACITÉ ET INNOVATION  
AU BÉNÉFICE DE NOS CLIENTS  
ET DU SERVICE AU PUBLIC.

## L'ENGAGEMENT

CONCILIER  
LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE GROUPE  
ET LE RESPECT DE LA PLANÈTE,  
EN ASSURANT DES SERVICES  
ESSENTIELS POUR L'HOMME.



# NOS VALEURS

## L'AUDACE

VIVRE LE PRÉSENT  
AVEC OPTIMISME  
ET CONSTRUIRE L'AVENIR  
AVEC CRÉATIVITÉ.

## LA COHÉSION

MOBILISER  
L'ENSEMBLE DE NOS FORCES  
DANS UN MÊME ESPRIT D'ÉQUIPE  
POUR FAIRE DE L'ÉNERGIE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DES SOURCES DURABLES DE PROGRÈS  
ET DE DÉVELOPPEMENT.



# NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE

## ❏ ..... QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX

**Les valeurs d'entreprise de SUEZ ENVIRONNEMENT s'expriment à travers nos façons d'agir.**

**L'Éthique du Groupe se reconnaît dans des principes fondamentaux qui guident nos comportements : la conformité aux lois et réglementations, l'intégrité, la loyauté et l'honnêteté, et le respect d'autrui.**

SUEZ ENVIRONNEMENT attend de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec ces principes d'éthique, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocuteurs. De l'administrateur au collaborateur, nous avons tous l'obligation absolue de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique de SUEZ ENVIRONNEMENT.

Notre Groupe ne découvre pas aujourd'hui la nécessité d'adopter des principes d'éthique pour se prémunir contre les risques qui pourraient porter atteinte à son fonctionnement, à son avenir et à sa réputation. Les entreprises qui constituent SUEZ ENVIRONNEMENT partagent depuis de nombreuses années une culture d'engagement en faveur des Droits Humains et du respect de la dignité humaine, de lutte contre la corruption et de préservation de l'environnement. Cette culture a d'ailleurs conduit notre Groupe à retenir des principes d'éthique qui vont souvent au-delà des lois et règlements applicables.

SUEZ ENVIRONNEMENT, faisant partie du groupe GDF SUEZ, adhère à la Charte d'Éthique GDF SUEZ.

---

La présente Charte est fondée sur les mêmes principes et se fixe des objectifs comparables. En tant que société cotée, SUEZ ENVIRONNEMENT met en œuvre sa propre gouvernance en conformité avec les orientations de GDF SUEZ.

**Quatre principes fondamentaux guident nos comportements :**

- Agir en conformité avec les lois et les réglementations.
- Ancrer une culture d'intégrité.
- Faire preuve de loyauté et d'honnêteté.
- Respecter les autres.

Ces quatre principes fondamentaux s'appliquent concrètement aux trois cercles au sein desquels notre entreprise exerce ses activités :

- le cercle du Groupe, incluant les collaborateurs, les actionnaires et les entités\* de SUEZ ENVIRONNEMENT,
- le cercle du Marché, à l'intérieur duquel nous entretenons des relations avec nos clients, nos fournisseurs et nos concurrents, et, enfin,
- le cercle de l'Environnement constitué par le monde qui nous entoure, dans les pays où nous sommes présents.

Profitable à nos trois cercles réunis (Groupe, Marché et Environnement), une éthique plus exigeante est souhaitée par l'ensemble de nos parties prenantes. Dans la conduite des affaires, elle favorise une nouvelle voie de régulation dans l'économie mondiale.

---

\* Entité désigne une (ou des) société(s), filiale(s) de SUEZ ENVIRONNEMENT, ou bien un (ou plusieurs) service(s), placé(s) sous une autorité unique.

## ¶ ..... **NOS PRINCIPES APPLIQUÉS À NOTRE GROUPE**

### ¶ **Nos collaborateurs**

À tous les échelons, SUEZ ENVIRONNEMENT s'attache à maintenir des relations humaines tout à la fois exigeantes et harmonieuses. Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chacun de permettre à tous les collaborateurs d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales. Ainsi, dans l'exercice des responsabilités et des relations hiérarchiques, la personne doit toujours être respectée.

Le Groupe favorise en effet un relationnel entre collègues fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion. SUEZ ENVIRONNEMENT condamne le harcèlement moral ou sexuel et réproouve toute pratique de pressions excessives.

Respectueux de la diversité et de la vie privée, le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et s'interdit toute forme de discrimination. L'exigence du haut degré de professionnalisme visé par SUEZ ENVIRONNEMENT favorise le développement des individus, tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Particulièrement valorisé, l'esprit d'équipe repose sur un dialogue ouvert et constructif qui renforce la cohésion. Le Groupe met tout en œuvre pour informer ses collaborateurs sur ses objectifs et ses défis afin de faciliter leur implication dans la vie de l'entreprise.

---

SUEZ ENVIRONNEMENT s’efforce enfin d’assurer dans tous les pays des salaires permettant une existence décente au regard du niveau de vie local. Le Groupe s’attache aussi à mettre en œuvre tous les moyens adéquats à la préservation de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs.

## ¶ Les entités du Groupe

SUEZ ENVIRONNEMENT veille à ce que les relations au sein de ses entités s’opèrent dans la transparence et dans l’équilibre. Le Groupe s’assure en particulier du fait qu’elles se transmettent des informations exactes et sincères, et que lorsqu’elles sont amenées à avoir entre elles des relations d’affaires, elles observent avec la même vigilance la loyauté qui est due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs. Enfin, les entités mettent en place localement, dans un souci de cohérence et de loyauté, les dispositifs permettant d’atteindre les objectifs de la présente charte et de satisfaire à ses exigences.

## ¶ Nos actionnaires

Le développement de notre Groupe dépend notamment de sa capacité à trouver les capitaux nécessaires au financement de ses investissements. Nos actionnaires jouent un rôle clé dans le développement du Groupe. En regard de la confiance qu’ils nous accordent, nous avons un double devoir, d’une part celui de la performance financière et de la rémunération optimale du capital investi et d’autre part celui de la bonne gouvernance.

## NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE

---

Dans ce but, nous appliquons des standards de haut niveau en matière de gouvernement d'entreprise. Au-delà de la nécessaire application des règles définies par les autorités de contrôle des marchés financiers, le Groupe veille au respect de l'égalité des actionnaires et s'attache à donner une information financière exacte, transparente, sincère et vérifiable en temps requis.

### en bref

Travailler dans un climat sain participe au bon fonctionnement du Groupe. C'est pourquoi SUEZ ENVIRONNEMENT a mis en place les mesures nécessaires pour garantir à ses collaborateurs des conditions de vie décentes et un environnement de travail sécurisé.

Le Groupe place également les relations avec ses salariés sous le signe du respect et de la confiance.

Cette exigence relationnelle et éthique concerne également l'ensemble de ses actionnaires, SUEZ ENVIRONNEMENT appliquant des standards de haut niveau en matière de gouvernement d'entreprise.

---

## **¶ ..... NOS PRINCIPES APPLIQUÉS À NOS MARCHÉS**

### **¶ Nos clients**

La satisfaction de nos clients et, par conséquent, la pérennité de notre Groupe dépendent de facteurs nettement identifiés : la disponibilité, l'imagination, l'esprit d'innovation, l'amélioration constante de la qualité et de la traçabilité, notamment en matière de santé et de sécurité, la prise en compte de la dimension sociale dans les activités de service public. Ces exigences supposent un dialogue ouvert, fondé sur une information précise et sincère, la transparence des procédures mises en œuvre par le Groupe et, bien sûr, le respect des engagements et des règles de la concurrence.

### **¶ Nos fournisseurs**

La qualité des produits et services fournis par SUEZ ENVIRONNEMENT à ses clients dépend aussi de sa capacité à obtenir d'excellentes prestations de la part de ses fournisseurs et partenaires.

En conséquence, le choix de nos fournisseurs doit être impartial et exigeant. Le Groupe les sélectionne donc pour leur professionnalisme et leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance.



## NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE

---

Toute négociation doit respecter les principes de qualité définis au sein du Groupe. Dans ce cadre, la dimension collective de la décision d'achats doit associer tous les interlocuteurs concernés.

L'équité et l'impartialité doivent présider aux relations avec les fournisseurs, et ce afin de les mettre à l'abri de toute mise en situation de dépendance. Les acheteurs doivent faire preuve d'une éthique irréprochable et se conformer aux réglementations, notamment celles concernant les règles de la concurrence.

Les principes de qualité s'expriment également par l'intégration des préoccupations environnementales et sociétales aux critères de sélection des fournisseurs. SUEZ ENVIRONNEMENT engage ses partenaires commerciaux, ses sous-traitants et ses fournisseurs à se doter, si ce n'est déjà fait, de règles éthiques, environnementales et sociales mais également à respecter des pratiques compatibles avec ses valeurs.

### **¶ Nos concurrents**

Notre Groupe respecte les règles de fonctionnement du marché. Dans ce cadre, il se conforme aux règles de la concurrence et à celles des marchés régulés en adoptant un comportement loyal et s'interdit de diffamer ou dénigrer ses concurrents. Il protège également ses informations confidentielles et ses secrets de fabrique. Enfin, il n'utilise que des moyens légaux et honnêtes pour recueillir de l'information utile à l'obtention de marchés ou de contrats.

---

## en bref

Priorité de SUEZ ENVIRONNEMENT, la satisfaction des clients repose sur des facteurs nettement identifiés : la qualité des produits et des services, un dialogue ouvert, la transparence des procédures ou encore le respect des engagements et des règles de la concurrence. Ces principes auxquels tous les collaborateurs du Groupe doivent se conformer s'appliquent également vis-à-vis des fournisseurs et des concurrents. En la matière, il est demandé aux collaborateurs de SUEZ ENVIRONNEMENT d'adopter un comportement loyal et de faire preuve d'équité et d'impartialité lors des négociations. Ils devront également s'assurer que les partenaires du Groupe ont des préoccupations éthiques compatibles avec la Charte Éthique du groupe.

# ¶ ..... **NOS PRINCIPES APPLIQUÉS À NOTRE ENVIRONNEMENT**

## ¶ **La communauté**

Le Groupe exerce des activités qui le placent au cœur des collectivités où il intervient ; il attache une importance toute particulière à soutenir les communautés qui l'accueillent. SUEZ ENVIRONNEMENT mène ainsi une politique active en matière de solidarité vis-à-vis des populations en difficulté, en lien avec les pouvoirs publics. Il conduit également des actions de mécénat et de parrainage dans une logique de soutien aux initiatives des collectivités. Ces activités doivent être franches, transparentes et licites.

SUEZ ENVIRONNEMENT reconnaît l'intégrité comme l'un des principes fondateurs de son éthique. Il réprouve la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que les collaborateurs qui s'impliquent pour faire respecter ce principe n'en subissent aucun préjudice. La politique du Groupe est de s'abstenir de tout financement d'activités politiques. Dans les pays où ces financements sont autorisés, le Groupe peut, sous certaines conditions, envisager des contributions. En tout état de cause, celles-ci doivent être limitées dans leur montant et demeurer exceptionnelles.

Enfin, en liaison avec les acteurs locaux, SUEZ ENVIRONNEMENT cherche à comprendre et à respecter toutes les cultures.

Dans ce cadre, pour des actions de terrain cohérentes avec ses métiers,

---

le Groupe entretient un dialogue et un partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) des secteurs environnementaux et humanitaires. Il encourage également les engagements civiques et associatifs personnels de ses collaborateurs.

## ¶ La planète

L'environnement, sa préservation et le développement durable sont au cœur des métiers de SUEZ ENVIRONNEMENT. La politique de développement durable du Groupe l'énonce nettement en indiquant que le respect de l'homme et le respect de l'environnement fondent l'identité et les valeurs de SUEZ ENVIRONNEMENT.

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des générations présentes et futures, le Groupe définit sa stratégie et fixe ses objectifs en conformité avec les principes du développement durable et rend compte de ses résultats. Il est respectueux des prescriptions légales et réglementaires locales. Il est également à l'écoute des attentes de ses clients, des riverains, des collaborateurs et de la communauté. Vigilant sur les émissions et les impacts de ses activités, il est aussi soucieux de faire partager ses objectifs environnementaux à ses partenaires, à ses fournisseurs et, le cas échéant, aux propriétaires des installations qu'il gère. Le Groupe utilise les méthodes et les techniques les plus aptes à promouvoir le développement durable. Il encourage la recherche et l'innovation pour développer les savoir-faire relatifs à la qualité et à la sécurité, à la valorisation et au recyclage des matériaux, à l'économie des ressources naturelles, ainsi qu'à la réduction des nuisances et à la préservation de la biodiversité.

### en bref

Socialement responsable, SUEZ ENVIRONNEMENT s'engage auprès des communautés dans lesquelles elle développe son activité. Respectueuse de l'environnement et des cultures, elle s'efforce également de minimiser son impact écologique, communique ouvertement sur ses réalisations et ses défis dans ce domaine et soutient des ONG des secteurs environnemental et humanitaire.

Le Groupe réprouve la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses collaborateurs s'impliquent pour faire respecter ce principe.



# LA GOUVERNANCE DE L'ÉTHIQUE

## ❑ ..... **LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE**

**La Charte Éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des entités du Groupe.**

Afin d'encourager le comportement éthique de ses collaborateurs et d'agir conformément aux lois et réglementations en vigueur, notre Groupe s'est doté d'une organisation éthique. Les processus mis en œuvre dans ce cadre s'appliquent à l'ensemble du Groupe.

La démarche éthique de SUEZ ENVIRONNEMENT repose sur trois niveaux : les référentiels, les structures d'organisation et les pratiques professionnelles.

- ❑ La loi, la charte et les valeurs constituent les points d'ancrage du premier niveau, le socle sur lequel notre Groupe s'appuie dans un objectif nettement identifié : agir en permanence et en tout lieu conformément aux réglementations en vigueur, selon les règles et les principes d'action de sa Charte Éthique.
- ❑ Le second niveau du dispositif concerne l'organisation. Il se concrétise par la mise en œuvre de structures et de procédures appropriées au pilotage, à la conception, à la gestion et au reporting.
- ❑ Les pratiques professionnelles représentent le troisième et dernier niveau. Il s'agit de l'ensemble des outils opérationnels mis à la disposition des collaborateurs pour qu'ils puissent agir conformément aux références de SUEZ ENVIRONNEMENT.

---

Des documents pratiques accompagnent la démarche éthique. Ils ont pour fonction d'aider concrètement les collaborateurs dans leur comportement et leurs décisions. Ils accordent une importance particulière aux lois, règles et normes en matière d'éthique et de déontologie émanant, non seulement des instances régulatrices internationales, fédérales, nationales et locales, mais aussi des instances professionnelles.

Les principes de cette Charte Éthique doivent être promus par les salariés du Groupe qui siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance d'entreprises dans lesquelles notre société n'est pas majoritaire. Les collaborateurs de SUEZ ENVIRONNEMENT doivent veiller à informer leurs interlocuteurs, fournisseurs, prestataires, sous-traitants de l'existence de la Charte Éthique du Groupe en leur remettant le présent document.

## en bref

**S'appliquant à l'ensemble des entités du Groupe, la Charte Éthique de SUEZ ENVIRONNEMENT est également promue par ses collaborateurs au-delà de ce périmètre et portée à la connaissance des cotraitants.**



## ¶ ..... LE SYSTÈME DE PILOTAGE

**Chaque collaborateur du Groupe doit intégrer les principes éthiques de SUEZ ENVIRONNEMENT dans l'exercice de son métier. Pour ce faire, le système de pilotage définit clairement les responsabilités à tous les échelons.**

Les responsables de l'exécutif de SUEZ ENVIRONNEMENT sont les premiers garants de l'application de la Charte Éthique du Groupe. À cette fin, ils doivent se doter des outils nécessaires au suivi de son déploiement et à la détection des violations de ses règles. Ils doivent aussi instaurer un système de contrôle de l'application des dispositifs d'éthique et de conformité. Dans chaque entité, le responsable de l'exécutif du Groupe procède à la nomination d'un déontologue (voir pages 29 à 31) et veille à lui donner les moyens humains et budgétaires appropriés, ainsi que l'autorité nécessaire à l'exécution de ses missions.

### ¶ Une forte implication managériale

S'assurer, individuellement et collectivement, de l'application de la Charte Éthique de SUEZ ENVIRONNEMENT entre dans le cadre des attributions de l'ensemble de la ligne managériale. Les règles fixées par le présent document doivent donc prioritairement être connues de tous les collaborateurs susceptibles d'exercer un pouvoir de contrôle

---

conséquent sur la marche de l'entreprise, ou d'influer sur une partie de sa politique. Le comportement de ces collaborateurs, dont les décisions ont un impact primordial en termes d'éthique, doit bien sûr être exemplaire.

Ainsi, lorsqu'un responsable hiérarchique attribue un poste de responsabilité, il doit s'assurer que la personne nommée dispose de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour appliquer la charte Éthique du Groupe.

## ¶ Une structure de pilotage adaptée

L'impulsion de l'engagement éthique de SUEZ ENVIRONNEMENT est donnée au plus haut niveau du Groupe : le Président, le Directeur Général, le comité de direction et le comité exécutif qui ont choisi de doter le Groupe des structures adaptées.

L'organisation Éthique est supervisée par le Conseil d'Administration du Groupe. Le Comité Éthique et Développement Durable dont il est l'émanation, l'assiste. Le Comité veille notamment à la mise en place des procédures nécessaires et de référentiels éthiques au sein du Groupe.

Le Secrétariat général a pour objectif d'intégrer l'Éthique dans la vision, la stratégie, le management et les pratiques de SUEZ ENVIRONNEMENT. Il propose les textes fondateurs, impulse leur mise en œuvre par les branches opérationnelles et les directions fonctionnelles, dans toutes les activités du Groupe.

Pour s'assurer du déploiement et du fonctionnement des dispositifs de conformité nécessaires au management des risques éthiques du Groupe, il anime un réseau mondial de déontologues qui relaient ses missions dans les différentes entités du Groupe.

### **¶ Une démarche de démultiplication**

Les responsables hiérarchiques de SUEZ ENVIRONNEMENT sont garants de la diffusion auprès de leurs collaborateurs du présent document, l'objectif étant de permettre à ces derniers de connaître et d'appliquer la démarche éthique du Groupe dans leur quotidien. À cet effet, ils organisent des actions de formation ou de sensibilisation. Ils apportent également aide et conseils à ceux de leurs collaborateurs qui les interrogent ou leur font part de leurs préoccupations en matière d'éthique.

Le Déontologue du Groupe, reçoit le soutien des Directions fonctionnelles et notamment des Ressources Humaines et de la Communication dans le déploiement des règles d'Éthique. Enfin, si les supérieurs hiérarchiques doivent vérifier les connaissances de leurs collaborateurs en ce qui concerne leurs obligations éthiques et réglementaires, ils doivent plus encore veiller à ce qu'ils aient des pratiques conformes à leurs obligations. Quand le recours à des sanctions est indispensable, celui-ci s'effectue en respect du droit et des usages locaux.

---

## en bref

Si chacun des collaborateurs de SUEZ ENVIRONNEMENT est porteur des principes éthiques du Groupe, les responsables hiérarchiques ont des obligations particulières : transmettre, sensibiliser, former et contrôler.

SUEZ ENVIRONNEMENT s'est dotée d'une organisation adaptée pour impulser des pratiques éthiques et vérifier la conformité des pratiques aux engagements.

## ❑ ..... LE DÉONTOLOGUE

**Le déontologue est chargé de veiller à la mise en œuvre de la Charte Éthique sur le périmètre de son entité. À la fois facilitateur et animateur, il contribue à la prévention du risque éthique en impulsant des pratiques professionnelles conformes aux engagements du Groupe.**

Dans chaque entité dont la taille et l'autonomie le justifient, le responsable en charge de celle-ci nomme un déontologue chargé de veiller à la mise en œuvre des principes éthiques du Groupe sur le périmètre de son entité. À ce titre, les principaux éléments de la mission du déontologue consistent à :

- ❑ Relayer et expliquer si nécessaire les chartes, codes ou guides définissant les engagements éthiques du Groupe auprès de tous les collaborateurs, en lien étroit avec le management de l'entité.
- ❑ Concevoir ou superviser l'élaboration de documents complémentaires relatifs à l'Éthique, spécifiques à l'implantation ou au métier de l'entité.
- ❑ Veiller au respect des principes d'éthique dans les stratégies de développement et les activités de l'entité.

- 
- ¶ Répondre aux interrogations des collaborateurs et à donner des conseils en matière d'éthique.
  - ¶ Piloter des actions de sensibilisation, de formation et de communication.
  - ¶ Contrôler la mise en œuvre de l'organisation Éthique, et d'en rendre compte dans le rapport de conformité annuelle que le responsable de l'entité doit transmettre au Déontologue du Groupe.
  - ¶ Inventorier les risques éthiques de l'entité.

## ¶ Les responsabilités du déontologue

Choisi pour ses qualités personnelles de rigueur, d'honnêteté, de discrétion, de distance à l'événement, pour ses capacités de médiation et son esprit de synthèse, le déontologue est membre de l'équipe de direction de l'entité et/ou a un accès direct au management. Le déontologue est tenu au respect d'une stricte confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice de sa mission. Ainsi, un déontologue ne peut divulguer sans son accord le nom d'une personne mise en cause ou délivrant une information.

Cette obligation de confidentialité s'exerce en conformité avec le droit et les usages locaux. Les déontologues prennent par ailleurs toute mesure nécessaire afin que l'auteur d'un signalement ne puisse pas subir de mesures de rétorsion.

### ¶ Un dispositif de suivi des objectifs éthiques

Les déontologues fournissent à notre Groupe une vision globale de ses pratiques éthiques. Pour ce faire, chacun d'eux informe périodiquement le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance de son entité. Les différents éléments communiqués, sous forme de reporting, alimentent la rédaction du rapport annuel sur l'éthique présenté par le Déontologue du Groupe au Directeur Général, au Comité de direction et au Comité d'Éthique et Développement Durable du Conseil d'Administration.

#### en bref

Le déontologue participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique professionnelle et veille à leur respect dans l'entreprise. Il apporte aide et conseils à tout collaborateur qui l'interroge en matière d'Éthique et contribue à l'identification de bonnes pratiques par sa participation au réseau des déontologues du Groupe. Il participe à la prévention des risques éthiques du Groupe en établissant le rapport de conformité de son entité.

---

## **REPORTING, CONTRÔLES ET AUDITS**

**Dans le cadre de l'organisation Éthique déployée au sein de ses entités, SUEZ ENVIRONNEMENT met en œuvre des procédures visant à garantir l'application de sa politique dans ce domaine.**

Différentes procédures de reporting et d'audit sont en place. Ces procédures comprennent notamment une déclaration annuelle de conformité sur le déploiement de la politique Éthique dans les différentes entités du Groupe. Tous les déontologues doivent produire un rapport annuel décrivant les progrès réalisés par leur entité en matière d'organisation Éthique, en application des règles et procédures de SUEZ ENVIRONNEMENT, ainsi que les éventuelles dispositions ou actions spécifiques prises par l'entité elle-même.

Ce rapport, remis à l'entité de rattachement, est accompagné d'une lettre de conformité du responsable de l'entité certifiant son engagement quant à l'application du dispositif Éthique au sein de l'organisation dont il a la responsabilité.

Les documents d'éthique sont disponibles sur le site intranet du groupe et une adresse email permet si nécessaire de recevoir un conseil ou de poser des questions en matière d'éthique.

**[ethics@suez-env.com](mailto:ethics@suez-env.com)**



Complémentaires de l'organisation Éthique, les services du contrôle interne et d'audit interne sont attentifs à toute information pouvant indiquer un éventuel cas de violation des règles. Ils sont également vigilants quant à l'existence éventuelle de points faibles dans l'organisation des entités du Groupe. Ces services rendent compte de leurs observations à leurs hiérarchies respectives. Ils informent également le déontologue et, si nécessaire, peuvent effectuer une revue spécifique de certaines applications du dispositif Éthique.

### **en bref**

**Le Groupe a mis en place des procédures de reporting, d'information et d'audit interne qui font partie à part entière du dispositif interne visant au respect de nos principes d'éthique.**



CONCEPTION, CRÉATION ET RÉALISATION

**LES ÉDITIONS STRATÉGIQUES**

**Janvier 2010** – Deuxième version

Imprimé sur papier couché certifié par le Forest Stewardship Council (FSC™).

Il est produit dans des usines certifiées ISO 9001 et ISO 14001 (environnement).

Ce papier est composé de 60 % de fibres recyclées et 40 % de fibres vierges FSC™.

Ce document a été imprimé avec des encres sans solvants minéraux,

par un imprimeur ayant obtenu la marque Impri'm Vert.

[WWW.SUEZ-ENVIRONNEMENT.COM](http://WWW.SUEZ-ENVIRONNEMENT.COM)



## **SUEZ ENVIRONNEMENT**

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

1, RUE D'ASTORG - 75008 PARIS - FRANCE

TEL +33(0)1 58 18 50 00 - FAX +33(0)1 58 18 51 68